**(6) Le français
au Grand Siècle**

**(1594-1715)**

Le français moderne est né à l'époque du Grand Siècle, qui connut une longue période de stabilité sociale et de prospérité économique et permit à la France d'atteindre un prestige jusqu'alors inégalé dans les domaines politique, littéraire et artistique. La France était, au XVIIe siècle, la plus grande puissance démographique et militaire de l'Europe; de plus, le pays était gouverné avec autorité par des fortes personnalités: Henri IV, puis Richelieu, Mazarin et Louis XIV, qui domina son époque pendant plus de cinquante ans. C'est avec Henri IV que commença l'absolutisme royal en France.

Imposé par les souverains de France, le français était dorénavant considéré à égalité avec ce qu'on croyait être alors comme les trois «langues du bon Dieu»: l'hébreu, le grec et le latin. On a même cru que le français venait du grec (par le latin), lequel serait issu de l'hébreu. Ce n'est qu'au XIXe siècle qu'on découvrira la famille indo-européenne et les racines du latin et du grec, lesquels n'ont rien en commun avec l'hébreu, une langue sémitique comme l'arabe.

Le puissant cardinal de Richelieu créa l'Académie française en 1635, qui fut chargée de faire un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique, et de prendre soin de la langue. Dans l'intention de son fondateur, l'Académie était formée d'une sélection de «gens d'esprit», dont l'autorité pourrait exercer une heureuse influence sur la langue et la littérature françaises.

Les tâches de l'Académie française ont été fixées en 1637 : elle devait nettoyer le français des ordures qu'il avait contractées dans la bouche du peuple ou dans la foule du Palais et sa fonction principale était de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à la langue française, à la rendre «pure», «éloquente» et «capable de traiter des arts et des sciences». Il s'agissait essentiellement de privilégier la langue parisienne d'où toute tournure provinciale ou régionale devait être bannie.

Les «ordures» en question désignaient les mots mal employés, la contamination du langage cultivé par les régionalismes et dialectalismes, les mots étrangers, les termes techniques et les jargons. Le poète et lexicographe Antoine Furetière (1619-1688) eut beau dénoncer les puristes, mais ni lui ni les autres opposants à ce mouvement de purification ne purent l'enrayer.

En 1661 commença le règne personnel de Louis XIV, dont la figure domina tout le siècle, tant en France que sur la scène européenne. Tout le pouvoir fut concentré entre les mains de Louis XIV: celui-ci était persuadé que le pouvoir absolu était légitime et représentait Dieu en France.

Quant au ministre Colbert, il pratiqua une véritable politique d'impérialisme linguistique conforme à sa politique extérieure. Il imposa partout le français dans les actes publics, avec comme résultat que les provinces françaises périphériques annexées par la France (Roussillon, Flandre, Alsace, etc.) en vinrent à délaisser leurs langues locales pour le «français du roy». La question linguistique devenait donc un problème de sécurité pour l'État. Il fallait donc bannir des langues étrangères qui menaçaient les frontières nationales. C'est ce qui décida Louis XIV à adopter une politique linguistique radicale qu'il imposa à son ministre Jean-Baptiste Colbert.

Une lettre écrite en 1666 par le ministre Colbert à son frère, magistrat en Alsace, témoigne de la justesse d'une politique de francisation: D'après Colbert, l'enseignement de la langue française à la jeunesse semblait le moyen par excellence pour intégrer à la France les régions germanophones annexées en 1648.

Par exemple, afin de franciser les classes inférieures, le roi ne toléra à Perpignan (Roussillon) à partir de 1676 que les prêtres connaissant le français et prêchant dans cette langue. Dans les tribunaux, les débats et les procédures devaient se tenir en français seulement. Les sentences des juges ne pouvaient être exécutées que dans la mesure où les fonctionnaires se francisaient, mais ce n'était pas si simple du fait que ces derniers ne parlaient pas français. Bref, la langue, même à cette époque, pouvait servir d'instrument politique.

Les langues régionales de France perdirent tout prestige dans le Nord, sans disparaître pour autant, mais les élites locales passèrent toutes au français, et l'aristocratie du Sud fit aussi des efforts en ce sens.

À cette époque, le français n'était encore qu'une langue de classe sociale, sauf au Canada et en Acadie où le français était la langue usuelle de presque toute la population blanche. En France, c'était une langue officielle, essentiellement courtisane, aristocratique et bourgeoise, littéraire et académique, parlée peut-être par moins d'un million de Français sur une population totale de 20 millions. Son vocabulaire, appauvri par un purisme (ou souci exagéré de la pureté de la langue) irréductible, ne s'enrichit pas, sauf par un certain nombre d'emprunts. Quant à la phrase, elle se raccourcit et se simplifia dès le début du règne de Louis XIV; on délaissa les longues phrases guindées de Corneille. Dans la grammaire, il n'y eut pas de faits nouveaux remarquables, sauf la disparition du -s du pluriel dans la prononciation, lequel reste, depuis, uniquement un signe orthographique.

2.1 La langue littéraire

Les écrivains eux-mêmes s'alignèrent et se soumirent au conservatisme de la langue «distinguée», sinon à cet «art de dire noblement des riens». En dépit de leurs qualités et du prestige dont ils jouissaient en France et à l'étranger, les écrivains du Grand Siècle, tels que Bossuet, Corneille, Racine, Boileau, Molière, La Fontaine, Pascal, La Rochefoucauld, La Bruyère, etc., ne créèrent pas eux-mêmes le français de leur temps, et n'essayèrent même pas d'imposer leur façon de voir.

La langue littéraire de cette époque semblait moins une entreprise individuelle qu'une œuvre collective, amorcée par Malherbe, puis poursuivie par une élite aristocratique et bourgeoise au sein de laquelle les grammairiens eurent le premier rôle. Tous ces gens firent de la langue française une forme d'art qu'ils imposèrent à la société cultivée de Paris.

2.2 La préciosité

Ce fut aussi l'époque des «précieuses» ou de la préciosité, qui devint surtout l'affaire des dames. L'un des principes des précieuses était de désigner des réalités quotidiennes en les nommant autrement. Par exemple, le nez devenait les écluses du cerveau, les seins les coussinets d'amour, le miroir le conseiller des grâces, le chapeau l'affronteur des temps; être en couches devenait sentir les contrecoups de l'amour permis. Les précieuses ont aussi créé des mots nouveaux: s'encanailler, féliciter, s'enthousiasmer, bravoure, anonyme, incontestable, pommade, etc.

Préoccupés d'«épurer» la langue, les disciple de Vaugelas proscrivirent les italianismes, les archaïsmes, les provincialismes, les termes techniques et savants, bref tous les mots «bas».

L'Académie française, fondée en 1635 par Richelieu, continua de veiller à la «pureté de la langue» avec quelque 17 500 entrées. Les académiciens avaient pour fonction de «travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences». Le frontispice du Dictionnaire de l'Académie françoise symbolisait bien l'alliance du pouvoir politique et du pouvoir culturel, car l'ouvrage était «dédié au Roy».

Suivant l'idéologie prônée par la Grand Siècle, le dictionnaire de l'Académie épurait le vocabulaire pour n'inclure que les termes permis à l'«honnête homme» et nettoyait la langue des ordures qui la menaçaient tout en s'appuyant sur la tradition du «bon usage» de Vaugelas.

Finalement, l'Académie publia la première édition de son dictionnaire seulement en 1694, après cinquante-cinq ans de travaux. Avec ses omissions évidentes (p. ex., le mot françoys), le dictionnaire n'impressionna personne. Même le vieux Louis XIV ne put cacher sa déception. Lorsqu'on lui présenta l'ouvrage, le roi eut ce commentaire laconique: «Messieurs, voici un ouvrage attendu depuis fort longtemps.» L'Académie réussira à produire en tout huit éditions. La neuvième édition, dont la publication a débuté en 1992, est encore cours (avec le dernier tome prévu pour 2017).

En 1680, César-Pierre Richelet (1626-1698) avait publié à Genève son Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, lequel comptait quelque 20 500 entrées. C'était un ouvrage destiné aux lettrés et aux «honnêtes gens», qui désiraient trouver une norme de l'usage. Contrairement à l'Académie, Richelet n'hésitait pas à insérer des mots «bas» tels que bordel, chier, con, connard, enfiler (au sens de «s'habiller»), foireux (au sens de «avoir la diarrhée»), etc.

On peut remarquer aussi une orthographe simplifiée dans des mots comme diferens (différents), prens (prends), dificiles (difficiles), aplication (application), stile (style). Richelet considérait que les consonnes doubles «défiguraient» les mots du fait qu'on n'entendait qu'une seule consonne. L'ouvrage fit scandale à l'époque et l'Académie l'ignora souverainement en ne s'en inspirant jamais. Le dictionnaire de Richelet, rapidement appelé «Le Richelet», obtint néanmoins un grand succès et devint le dictionnaire de référence de son époque.

3.2 L'usage réel

Dix ans plus tard (1690), parut aux Pays-Bas, à La Haye, le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière (1619-1688), alors décédé. Ce dictionnaire n'excluait pas les termes dialectaux, ni les mots «bas», ni les termes scientifiques. Furetière faisait figure de précurseur dans son domaine, car il décrivait l'usage en recourant à un ouvrage de type encyclopédique, avec des articles parfois extrêmement longs. Ce fut également le premier dictionnaire encyclopédique au monde, comptant au moins 45 000 articles.

Terminons cette partie en mentionnant que c'est sous les conseils des grammairiens Vaugelas et Ménage, que l'Académie française, ainsi que tous les auteurs de dictionnaires, ont fini par adopter officiellement la numération vicésimale des formes soixante-dix, quatre-vingts et quatre-vingt-dix au lieu de la numération décimale (latine) de septante, octante et nonante.

Le féminin des participes, par exemple, était identifiable dans la langue parlée: aimée au féminin se prononçait avec un [é] allongé, alors que dans le [é] du masculin aimé était bref; l'infinitif aimer avait un [é] encore plus allongé. De plus, la chute des consonnes finales se poursuivait: mouchoi, plaisi, couri, ifaut, i(l)s ont [izont], not(r) [not] constituaient la norme plutôt que mouchoir, plaisir, courir, il faut, ils ont, notre [notre], qui faisaient «peuple» et «bas». De même, on supprimait les «e» inaccentués dans des mots comme désir, désert, secret, prononcés [dzir], [dzèr], [skrè]. Un autre phénomène intéressant concerne la prononciation de l'ancienne diphtongue oi; les mots en -oi étaient prononcés [wé] ou [wè]. On prononçait [mwé] (moi), [twé] (toi), [rwé] (roi), mais [krwèr] pour croire, [bwèr] pour boire, [franswè] pour le prénom François et le nom français (écrit françois) et [franswèse] dans langue françoise. Ainsi, la langue française de l'Académie se distinguait alors de l'horrible prononciation vulgaire (celle du peuple), qui était passée au [wa] que nous avons maintenant dans roi (plutôt que rwé) conservée comme archaïsme phonétique régional.

Le dramaturge Jean Racine (1639-1699) a fait un récit détaillé de ses «déboires linguistiques», lors d'un voyage effectué en 1661 de Paris à la Provence (Uzès). Il se plaignait constamment de ne pas être compris: on lui apportait un «réchaud de lit» ou une «botte d'allumette», alors qu'il demandait un «pot de nuit» ou des «petits clous à broquettes». Il ne rencontra même pas un seul curé ni un seul maître d'école qui sache répondre par autre chose que des «révérences» à son «françois» (prononcer [franswè]) inintelligible pour eux. Racine apporte aussi ce témoignage: «J'avois commencé dès Lyon à ne plus guère entendre le langage du pays et à n'être plus intelligible moi-même.» La différence entre les parlers du Nord et ceux du Sud était tellement évidente qu'un résident du Sud utilisait l'expression «aller en France» lorsqu'il voyageait dans le Nord.

Albert Dauzat (1877-1945), un spécialiste du parler rural, a inventorié 636 patois dans la France du XVIIe siècle. Mais tous ces patois furent discrédités par les autorités françaises de l'époque. Paradoxalement, le français était davantage parlé, toute proportion gardée, en Nouvelle-France, en Angleterre, aux Pays-Bas et à Moscou qu'en France même.

4.5 La Nouvelle-France et les Antilles

Au même moment, le français était couramment employé en Acadie et sur les rives du Saint-Laurent. La variété parlée par les «Français du Canada» (ou «Français de l'Acadie» avant de les appeler «Français neutres») se caractérisait par une prononciation populaire influencée toutefois par les origines du français régional des habitants, une syntaxe simple, un vocabulaire légèrement archaïque, teinté de provincialismes, surtout de la Normandie et de l'ouest de la France (Poitou et Saintonge). Bref, rien qui puisse vraiment distinguer le «francophone» de la Nouvelle-France de celui de la mère patrie. Le témoignage du contrôleur général de la Marine au Canada en 1698, le sieur Le Roy Bacqueville de La Potherie, est assez significatif à cet égard:

On y parle ici parfaitement bien sans mauvais accent. Quoiqu'il y ait un mélange de presque toutes les provinces de France, on ne saurait distinguer le parler d'aucune dans les canadiennes.

D'ailleurs, les témoignages des contemporains de l'époque sont unanimes sur cette question. Néanmoins, Canadiens et Acadiens se caractérisaient déjà dans leur prononciation par de petites différences: les Canadiens avaient une prononciation plus «normande», les Acadiens, plus «angevine» et «poitevine». Quoi qu'il en soit, le parler des uns et des autres correspondait à un français populaire, comme il en existait en France dans presque toutes le villes du Nord. Cependant, chez les Amérindiens, la francisation s'est révélée un échec complet. Avec le traité d'Utrecht de 1713, la France du Grand Siècle perdit l'Acadie, l'île de Terre-Neuve et la baie d'Hudson, prélude à la chute de la Nouvelle-France (1760).

Dans les Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Domingue, Sainte-Lucie, etc.), la situation était différentes chez les Noirs et les Blancs. Certes, les colons français parlaient une langue assez similaire à celle des Canadiens et des Acadiens, c'est-à-dire un français populaire. Au début de la colonisation, les Noirs parlaient un certain français. Sur cet aspect, il conviendrait de citer celui du jésuite Jean Mongin qui écrivait en 1682 au sujet du «jargon français» des Noirs:

[...] Les nègres ont appris en peu de temps un certain jargon français que les missionnaires savent et avec lequel ils les instruisent, qui est par l'infinitif du verbe, sans jamais le conjuguer, en y ajoutant quelques mots qui font connaître le temps et la personne de qui l'on parle. Par exemple, s'ils veulent dire «Je veux prier Dieu demain», ils diront «Moi prier Dieu demain», «Moi manger hier», «Toi donner manger à moi» et ainsi en toutes choses. [...] Les missionnaires ne trouvent point de moyen plus efficace dans les répréhensions qu'ils font aux nègres, quand ils sont dans le désordre que de les menacer dans leur jargon: «Toi seras traité de même que nègre anglais, sans baptême, sans église, sans sépulture.»

Dès que le nombre des Noirs s'est mis à dépasser celui des Blancs, c'est le créole (à base lexicale française) qui a dominé et remplacé le français. Si le français pouvait être parlé au début du XVIIe siècle, il le devenait de moins en mois vers la fin du siècle. Au XVIIIe siècle, avec le développement des «sociétés de plantation», c'est le créole qui prit toute la place au détriment du français. Les Européens utiliseront de plus en plus les termes à la mode pour désigner cette nouvelle langue: «jargon français», «français corrompu», «patois nègre», etc. Il faudra le XIXe siècle pour appliquer le mot «créole» à ces langues.

5 Une langue internationale

D'après la légende, ce serait depuis le traité de Nimègue du 10 août 1678, qui mettait fin à la guerre de Hollande (entre les Provinces-Unies et la France), que la situation aurait changé et que la langue française, bénéficiant du prestige de la monarchie de Louis XIV, aurait définitivement obtenu ses prérogatives de «langue diplomatique». Cette légende proviendrait d'un texte d'un diplomate français, Limojon de Saint Disdier (v. 1630-1689), qu'il convient de rapporter ici intégralement:

L'on s'apperceut à Nimegue du progrés que la Langue Françoise avoit fait dans les Païs étrangers; car il n'y avoit point de maison d'Ambassadeurs, où elle ne fust presque aussi commune que leur Langue naturelle. Bien davantage, elle devint si necessaire, que les Ambassadeurs, Anglois, Allemans, Danois, et ceux des autres Nations, tenoient toutes leurs Conferences en François. Les deux Ambassadeurs de Dannemarck convinrent mesme de faire leurs depesches communes en cette Langue, parce que le comte Antoine d'Oldembourg parloit bon Allemand et n'entendoit point le Danois, comme son Collegue. De sorte que, pendant tout le cours des Negotiations de la Paix, il ne parut presque que des Ecritures Françoises, les Etrangers aimant mieux s'expliquer en François dans leurs Memoires publics que d'écrire dans une langue moins usitée que la Françoise. Histoire des negotiations de Nimegue par le sieur de Saint- Disdier, Paris, 1680, pp. 78-79; cf. Actes et Mémoires de Nimègue, Amsterdam, 1678.

Toutefois, dans un article de la Revue de Paris («Les débuts du français dans la diplomatie», 15 décembre 1913), le grammairien français Ferdinand Brunot (1860-1938) a taillé en pièces cette légende. D'abord, il note que le texte de de Saint Disdier n'affirme en aucune façon que la langue française était la langue officielle du Congrès et celle du traité. Après avoir consulté les documents originaux aux Archives du ministère des Affaires étrangères, Ferdinand Brunot a constaté que le traité de Nimègue était composé de trois actes: le premier du 10 août 1678, entre la France et la Hollande; le second, du 17 septembre 1678, entre la France et l'Espagne; le troisième du 5 février 1679, entre la France et l'Empire (Saint Empire romain germanique). Les deux premiers textes sont en français, mais le troisième est uniquement en latin. De plus, les deux premiers étaient accompagnés d'une version latine, alors que les négociateurs de l'Empire avaient joint une version en allemand. Autrement dit, le latin était la version officielle — la forma authentica —, le français, l'espagnol ou l'allemand, de simples traductions.

En réalité, ce ne serait que quelques années après le traité de Nimègue que la question linguistique en diplomatie fut débattue entre la France et l'Empire. Une diète avait été réunie à Francfort avec les ambassadeurs de l'empereur et ceux du roi de France (Louis XIV), afin de discuter de diverses affaires importantes. Les Français communiquèrent leur mémoire en français, mais le 9 avril 1682, les ambassadeurs de l'Empire répondirent « qu'ils etoient d'avis qu'on donnast aux ambassadeurs de France cette reponse en latin, suivant que l'Empire avoit accoutumé de traitter avec les etrangers, et qu'on les avertit de ne se point servir dans leurs écrits de la langue françoise, non plus que les deputés de l'Empire ne se servoient point de l'Allemande, mais que suivant le stile, on employast partout la langue latine».

Le choix entre le latin et une langue nationale, comme le français, devint une source de conflit entre les grandes puissances. Les négociateurs de l'Empire ne pouvaient accepter que le français puisse surpasser l'allemand, alors que le latin paraissait «neutre». Le conflit fut porté devant le directoire de Mayence en 1682. Les négociateurs de l'Empire exposèrent leur point de vue le 10 juin; les Français, le 20 juin. On peut consulter le texte des Français exposant de façon claire la manière de voir de la France dans ce cas précis (voir le texte). En somme, tout État est libre de se servir de sa langue naturelle pour ses écrits particuliers. Quant aux traités et autres actes communs où toutes les parties doivent signer, il est raisonnable entre égaux de convenir d'une langue commune ou de faire plusieurs originaux.

En 1697, le traité de Ryswick fut rédigé en français entre la France et les Provinces-Unies, mais en latin avec l'Empire et la France; seule la ratification de Louis XIV fut en français. Plus tard, en 1714, lors du traité de Rastadt, qui mettait fin à la guerre de Succession d'Espagne, le français «officiel» fut employé pour la première fois dans la rédaction d'un document juridique international, avec une réserve concernant les droits de la langue latine.

Le présent traité, ayant été commencé, poursuivi et achevé sans les solennités et formalités requises et usitées à l'égard de l'Empire, et composé et rédigé en Langue Françoise, contre l'usage ordinairement observé dans les Traités entre Sa Majesté Impériale, l'Empire, et Sa Majesté Très-Chrétienne, cette différence ne pourra être alléguée pour exemple, ni tirer à conséquence ou porter préjudice en aucune manière, à qui que ce soit, et l'on se conformera à l'avenir à tout ce qui a été observé jusqu'à présent dans de semblables occasions, tant à l'égard de la Langue Latine que pour les autres formalités et nommément dans le Congrès et Traité général et solennel à faire entre Sa Majesté Impériale, l'Empire et Sa Majesté Très-Chrétienne : le prézent Traité ne laissant pas d'avoir la même force et vertu, que si toutes les susdites formalités y avoient été observées, et, comme s'il étoit en Langue Latine. (Actes, mémoires et autres pièces authentiques concernant la paix d'Utrecht, V, 393.)

Par la suite, les préliminaires de Vienne en 1735, la convention de Vienne en 1736 et le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 furent rédigés en français, toujours avec la même réserve et la même reconnaissance théorique de la priorité du latin. Ce n'est qu'avec le traité de Hubertusburg (Hubertsbourg) du 15 février 1763, suivi du traité de Paris de la même année, que l'article concernant le latin disparut sans condition ni réserve, pour faire place uniquement au français qui demeurera la langue diplomatique jusqu'à la guerre de 1914-1918.

C'est cette langue aristocratique qui était parlée dans presque toutes les chancelleries de l'Europe et employée comme langue pour les tractations diplomatiques; elle avait détrôné le latin, même si celui-ci demeurait encore d'usage courant. L'extension de la langue «françoise» (toujours prononcée [franswèz]) était alors considérable, en raison des conquêtes royales et de l'exode des huguenots hors de France.

Cette langue était particulièrement diffusée en Angleterre et aux Pays-Bas, mais aussi en Allemagne, en Suisse, en Italie, dans les pays scandinaves (Danemark, Suède et Norvège), en Hongrie, en Pologne, en Russie tsariste et jusque dans les Amériques (Canada, Acadie, Louisiane, Antilles). En fait, il n'existait guère une cour allemande ou italienne, où l'on ne trouvait pas des Français ministres, ingénieurs, fonctionnaires, chambellans, maîtres de ballet, académiciens, peintres ou architectes. Ceux-ci exportait le «françois» (toujours prononcé [franswè]).

Frédéric II (Prusse), le prince de Ligne (Autriche), Giovanni Giacomo Casanova (Italie), Jacob Grimm (Allemagne), l'abbé Ferdinando Galiani (Italie), Robert Walpole (Grande-Bretagne), Catherine II de Russie, Marie-Thérèse d'Autriche, Joseph II (Autriche), etc., écrivaient un français excellent. Paris était alors la «capitale universelle». Rappelons cette remarque du grammairien jésuite, Dominique Bouhours (1628-1702), sur la langue française:

Il n'y a guère de pays dans l'Europe où l'on n'entende le françois et il ne s'en faut rien que je ne vous avoue maintenant que la connaissance des langues étrangères n'est pas beaucoup nécessaire à un François qui voyage. Où ne va-t-on point avec notre langue?

On croirait entendre un Américain du XXIe siècle! Des historiens racontent même que des écrivains allemands s'indignaient que certains de leurs compatriotes réservaient le français pour la «conversation» et ne parlaient l'allemand «qu'à leurs chevaux».

Souvenons-nous de ces propos de l'empereur Charles Quint (1500-1556), polyglotte, qui disait: «Je parle anglais aux commerçants, italien aux femmes, français aux hommes, espagnol à Dieu et allemand à mon cheval.» C'est peut-être une blague, mais elle en dit long... sur l'idéologie de l'époque. Mentionnons aussi cette trouvaille du Français Dominique Bouhours (1628-1702): «De toutes les prononciations, la nôtre est la plus naturelle et la plus unie. Les Chinois et presque tous les peuples de l'Asie chantent; les Allemands râlent; les Espagnols déclament; les Italiens soupirent; les Anglais sifflent. Il n'y a proprement que les Français qui parlent.» Et puis encore cette phrase de l'écrivain espagnol José Cadalso (1741-1782) dans Lettres marocaines : «Les Espagnols écrivent la moitié de ce qu'ils imaginent; les Français plus qu'ils ne pensent à cause de la qualité de leur style; les Allemands disent tout, mais de telle façon que la moitié des gens ne les comprennent pas; les Anglais écrivent pour eux seuls.» L'auteur ne parle malheureusement pas des Italiens, des Portugais, des Danois, etc.

Enfin, citons cette déclaration contemporaine d'un recteur de l'Université européenne de Minsk (en Biélorussie) qui, lors d'un entretien en 1995, présentait ainsi la situation des langues et notamment du biélorusse: «L'anglais est la langue du commerce, l'allemand la langue de la philosophie, le français la langue du droit, le russe la langue de la littérature ou des sciences. Le biélorusse? Il est peut-être irremplaçable pour décrire l'âme des paysans biélorusses» (cité par Jeantheau, 2001).

Vraiment, dans le domaine des grandes idées, l'humanité progresse parfois à petits pas! Que dira-t-on dans un siècle de l'anglais, de l'espagnol, de l'arabe, du chinois ou de l'hindi? Ces gens auront sans doute droit à d'autres préjugés typiques de leur époque! Et tout le monde croira qu'il s'agit alors de grandes vérités.

Cette période relativement glorieuse pour la France a connu, comme bien d'autres, ses préjugés, ses réussites et ses limites. Le Grand Siècle a permis au français de s'imposer de manière incontournable en France et dans ses nouvelles colonies. Bien que l'époque n'ait pas apporté de grandes nouveautés dans la langue, elle l'a consolidée dans ses acquis politiques, sociaux et culturels. Cependant, l'idée qu'on se faisait de la langue française était nettement surestimée, et l'histoire sera là pour le confirmer. On peut faire remarquer aussi que personne à l'époque n'a semblé s'être beaucoup préoccupé de la question de l'orthographe, un domaine totalement négligé et laissé à l'initiative personnelle. Bref, les contemporains du Grand Siècle n'ont rien inventé, mais il ont eu le mérite de propager la langue française.